

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUiH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE ET LA INSTAURATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

Par arrêté du 14 septembre 2026, la Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) et Instauration de Périmètres Délimités des Abords sur les communes de Cartelègue, Saint Palais et Val de Livenne.

Conséquences pour le territoire :

- Mise en œuvre d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme sur les 14 communes de la CCE
- Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat sur les 14 communes de la CCE
- Instauration d'un périmètre délimité des abords sur les communes de Cartelègue, Saint-Palais et Val-de-Livenne

Commissaire enquêteur :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Messieurs Hervé REDONDO, en qualité de président de la commission, Daniel ALAMARGOT et Yves DELORME en qualité de commissaires enquêteurs. Monsieur Philippe POTARD est désigné suppléant.

Période de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du **lundi 5 octobre 2026 au vendredi 06 novembre 2026 inclus**.

Contenu et modalité de mise à disposition du dossier :

Les pièces du dossier comportant au moins la notice explicative, le dossier transmis à l'autorité environnementale, les avis de la CDPENAF et de la MRAe ainsi que les réponses apportées à l'avis de l'autorité environnementale seront disponibles en mairie. La commission d'enquête se tiendra à disposition du public :

Tableau des permanences de la commission d'enquête			
Braud et Saint Louis	Lundi 5 octobre de 9 à 12	Vendredi 16 octobre de 14 à 17	Mercredi 4 novembre 13h30 à 16h30
Saint Ciers sur Gironde	Lundi 5 octobre de 14 à 17	Lundi 19 octobre 14h30 à 17h30	Mercredi 4 novembre de 9 à 12
Anglade	Mardi 6 octobre 9 à 12		
Cartelègue	Mardi 6 octobre 13h30 à 16h30	Jeudi 22 octobre de 9 à 12	
Etauliers	Jeudi 15 octobre de 9 à 12	Vendredi 16 octobre de 9 à 12	

Eyrans	Lundi 5 octobre 14h30 à 17h30	
St Caprais de Blaye (*)	Jeudi 15 octobre de 14 à 17 h	
Marcillac (*)	Jeudi 22 octobre de 14 à 17h	
Mazion	Mercredi 21 octobre 14 à 17h	
Pleine Selve	Vendredi 16 octobre 9 à 12h	
Reignac	Lundi 19 octobre de 9h30 à 12h30	Mardi 3 novembre de 9 à 12h
Saint Androny	Mercredi 21 octobre 9 à 12h	
St Aubin de Blaye	Mardi 3 novembre de 14 à 17h	Jeudi 5 novembre de 14 à 17h
Saint Palais	Vendredi 16 octobre 14h30 à 17h30	
St Seurin de Cursac	Lundi 5 octobre de 9 à 12h	Jeudi 5 novembre de 9 à 12h

(*) Commune de Val de Livenne

Le dossier sera également consultable sur les sites internet

- des communes
- de la Communauté de Communes de l'Estuaire
<https://www.cc-estuaire.fr/>
- sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cc-estuaire>

Recueil des remarques du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses remarques et observations :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie
- sur un registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cc-estuaire>
- par mail pluih-cc-estuaire@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale à Monsieur le président de la commission d'enquête du PLUiH de la CCE – 38 avenue de la République 33820 Braud-et-St-Louis

Etapas suivantes la fin de l'enquête publique :

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire sera amené à se prononcer sur l'approbation du PLUiH.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête au siège de la Communauté de Communes de l'Estuaire